Janvier 2021

COUVRE-FEU

Non à un nouveau recul des droits des postières et des postiers

Le 14 janvier, le 1er ministre annonce un couvre-feu généralisé à l'ensemble du territoire national.
Le lendemain, les RE (Responsables d'Exploitation) ont eu pour consigne de décaler les horaires d'ouverture des bureaux qui normalement ferment au-delà de 18h.

Dès lundi, les parents ont dû trouver une solution de garde adaptée pour l'accueil des enfants plus tôt le matin. Qu'importe si la garderie ou la crèche étaient fermées !
Que préconise La Poste ? Que fait-elle du délai de prévenance ?

Discours de La Poste

Chargé de clientèle, plus tôt tu viendras.
Conseiller bancaire, le samedi ou en RTT, tes heures tu rattraperas.
Encadrant, les plannings encore et encore tu modifieras et surtout une nouvelle fois, tu t'adapteras.

QUEL MÉPRIS !

En réponse à l'intervention de FO, une attention particulière est apportée aux agents qui ne peuvent modifier leurs horaires dans l'immédiat.

Pour FO, ce n'est pas suffisant et partout sur le territoire nos représentants réclament haut et fort de maintenir les horaires normaux d'ouverture le matin afin de respecter les postières et les postiers dans leur vie personnelle.

Plus d'infos sur notre site

Suivez-nous